

Formation Obligatoire des Accueillants Familiaux – Formation Continue

Êtes-vous prêt à entamer un voyage enrichissant qui transformera non seulement votre vie, mais aussi celle des personnes que vous accueillerez chez vous ? Le rôle d'accueillant familial est **unique et précieux**, et chez Forma Santé, nous sommes dédiés à vous fournir toutes les compétences et connaissances nécessaires pour exceller dans cette noble tâche.

Depuis 2017, il est impératif pour les nouveaux accueillants familiaux de suivre une **formation initiale de 54 heures**, assurant ainsi que vous soyez parfaitement préparé pour les responsabilités qui vous attendent. Avec un module de 12 heures avant votre premier accueil et 42 heures supplémentaires dans vos deux premières années de pratique, nous veillons à ce que votre **parcours soit soutenu et complet**.

Notre objectif ? Vous accompagner dans votre professionnalisation, **harmoniser les pratiques et créer un véritable réseau de soutien et d'échange**. Vous trouverez ici un espace où partager, apprendre et grandir, encadré par une équipe d'intervenants expérimentés et passionnés.

Que vous soyez un nouvel accueillant familial ou que vous cherchiez à enrichir vos compétences grâce à notre formation continue, nous avons tout ce qu'il vous faut. Plongez dans notre programme diversifié, adapté à vos besoins et à ceux des personnes que vous accueillerez.

Modalités d'accès

L'accueillant familial, accueille à son domicile, et à titre onéreux, des adultes en situation de handicap ou des personnes âgées de plus de 60 ans, après obtention d'un agrément. Il est rémunéré par la personne accueillie. Les modalités d'accueil, de loyer et de rémunération sont fixées par contrat de gré à gré entre accueillant et accueilli.

Pour pouvoir exercer la profession d'accueillant familial, il faut obtenir un agrément. Celui-ci est délivré pour cinq ans, par le Président du Conseil départemental, après une évaluation médico sociale réalisée par les services du Département.

L'agrément ne peut être délivré que pour trois personnes maximum, de manière simultanée et de huit contrats d'accueil au total. Une dérogation peut être accordée si les conditions sont conformes au référentiel d'agrément, pour l'accueil simultané de quatre personnes, lorsqu'un couple est accueilli. ☒ Les obligations de l'accueillant familial sont définies à l'article L.441-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Ainsi : « L'agrément ne peut être accordé que si les conditions d'accueil garantissent la continuité de celui-ci, la protection de la santé, la sécurité, et le bien-être physique et moral des personnes accueillies, si les accueillants familiaux se sont engagés à suivre une formation initiale et continue et une initiation aux gestes de secourisme organisées par le Président du Conseil départemental et si un suivi social et médico-social des personnes accueillies peut-être assuré ».

Objectifs

La formation doit être réalisée dans un délai maximum de six mois suivant l'obtention de l'agrément. Elle porte sur le positionnement professionnel de l'accueillant familial et aborde les thématiques suivantes :

Module 1 – Le cadre juridique et institutionnel de l'accueil familial (l'historique, l'agrément, les missions et le contrat d'accueil) ;

Module 2 – Le rôle de l'accueillant familial, ses responsabilités et ses limites ;

Module 3 – Le partenariat avec les différents acteurs ;

Module 4 – Le développement de ses compétences (le projet d'accueil personnalisé).

Le + de la formation

Des modules de formation conformes au référentiel, adaptés aux spécificités du territoire et des besoins spécifiques des accueillants familiaux dans votre département.

Public concerné et pré-requis

Détenir l'agrément

Programme

RÉFÉRENTIEL DE FORMATION DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

I. Positionnement professionnel de l'accueillant familial :

- Le cadre juridique et institutionnel de l'accueil familial
- Le rôle de l'accueillant familial, ses responsabilités et ses limites
- Le partenariat avec les différents acteurs
- Le développement de ses compétences

II. Accueil et intégration de la personne âgée ou de la personne handicapée

- La connaissance des personnes à accueillir et de leurs besoins
- La mise en place de l'accueil
- L'intégration de la personne accueillie au sein de la famille
- La fin de l'accueil

III. Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne et les activités ordinaires et sociales

- La relation d'accompagnement
- L'accompagnement dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- L'accompagnement dans les activités ordinaires et sociales
- La vie affective et sexuelle de la personne accueillie

Votre intervenant

- Une équipe d'intervenants ayant une expérience professionnelle de terrain, issus du secteur sanitaire, social et médico social et une connaissance des enjeux spécifiques de l'accueil familial.

Notre démarche

- Une démarche pédagogique active, adaptée à un public adulte en formation.
- Des enseignements basés sur l'analyse de la pratique professionnelle des participants, la discussion des problématiques de terrain, la co-construction des savoirs.
- Des techniques pédagogiques dynamiques et variées pour susciter et maintenir l'intérêt des participants.
- Un rythme et une organisation adaptés aux contraintes des professionnels en activité.

Moyens techniques

- Formation en présentiel

Livrables

Certificat de réalisation au terme des modules de formation.

Certification

Formation obligatoire avec à l'issue une attestation de fin de formation

Evaluation

- Evaluation des acquis et de la satisfaction des stagiaires au terme de chaque module. Bilan de fin de formation en présence du responsable de formation, stagiaire et commanditaire.

Pourquoi choisir FORMA SANTÉ ?

Forma Santé dispense les formations d'accueillants familiaux depuis 2019, et le taux de satisfaction en 2025 est de 94,10 % de satisfaction sur les sessions de formations d'accueillants familiaux.

FORMATION INITIALE

Durée : 54 Heures **Jours** : 9 jours

Tarif : Pas de tarif, formation financée directement par le Conseil Départemental.

[Demande de contact](#)

[Demande de devis](#)

Dernière modification le 28 septembre 2026 à 13h05

FORMASANTÉ
50 rue Tudelle - 45100 ORLEANS
02 38 56 01 01
contact@formasante.fr